

audacia

Un autre visage
de la solidarité



PÔLE

MIGRANT

Accueil | Hébergement | Intégration

Projet de Pôle

2021 - 2028

SOMMAIRE

Introduction du Responsable de Pôle

I. Le projet associatif	1
II. Philosophie du projet	1
III. Cadre réglementaire	2
IV. Présentation des prestations	3
1. Les demandeurs d'asile (CAES, CADA, HUDA).....	3
2. Les bénéficiaires de la protection internationale (CPH, IML, ATJR, SAFIRR, MOBILITE NATIONALE, APAGAN).....	4
3. L'accueil et l'accompagnement d'un public européen en grande précarité.....	4
V. Objectifs stratégiques et plan d'action	7
1. Axe N°1 : Améliorer les conditions d'hébergement	7
2. Axe N°2 : Améliorer les outils d'accompagnement.....	8
3. Axe N°3 : Dynamiser les collectifs et consolider les partenariats.....	9
VI. Pilotage du pôle	9
VII. Organisation et fonctionnement	10
1. Les organisations de travail	10
2. La transmission des informations et la confidentialité.....	10
3. Les outils communs	11
4. La place des bénévoles, stagiaires et volontaires en service civique	11
VIII. Les moyens.....	12
1. Ressources humaines	12
2. Ressources financières	13
3. Les locaux.....	14
4. Moyens matériels	14
IX. Communication et système d'information	15
X. Partenariat.....	15
XI. Évaluation du projet.....	16

Introduction du Responsable de Pôle

Un détour historique est essentiel afin de resituer la genèse du Pôle Migrant. Dans les années 2000 l'émergence des besoins quant à l'accueil des demandeurs d'asile a été significative. Rapidement, Audacia se positionne et propose dès janvier 2002 un projet qui s'oriente vers la création d'un centre d'accueil de 65 places par le biais d'appartements diffus à Poitiers. Ainsi, en février 2003, le premier accueil au Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile (CADA) est effectif.

Depuis le Pôle Migrant ne cesse de se développer face aux sollicitations des pouvoirs publics. La crise migratoire annonce une évolution rapide de notre système et des dispositifs nationaux d'asile en corrélation étroite avec les réformes successives du droit d'asile. Dans ce contexte, il appartient à notre association, à travers le Pôle Migrant de s'adapter à ces nouvelles missions et de mettre en œuvre, dans les meilleures conditions possibles, des actions d'accompagnement qui garantissent à chaque personne en situation de migration accueillie un parcours d'intégration en accord avec les valeurs républicaines.

Engagé depuis des années dans l'accompagnement des demandeurs d'asile, le Pôle Migrant s'efforce de renforcer les dispositifs existants tout en développant de nouvelles facettes de son travail, notamment pour répondre aux besoins en matière d'intégration des bénéficiaires de la protection internationale.

Le développement du pôle nécessite le renforcement de l'équipe d'encadrement mais également des équipes de proximité. Cette réorganisation doit se stabiliser afin de renforcer la coordination mise en place, notamment en harmonisant les bonnes pratiques sur l'ensemble des services. Pour cela, nous pouvons compter sur des équipes animées par une éthique humaniste et engagées pour un accompagnement qualitatif basé sur l'humain, apportant soutien et perspective d'un avenir meilleur pour ce public au vécu majoritairement traumatique.

Un projet de pôle qui met en évidence une dynamique de développement mais qui vient prioriser la stabilisation de l'organisation existante et l'harmonisation de nos pratiques.

Être humaniste c'est aussi ressentir au plus profond de soi, que chacun d'entre nous est un moment éphémère d'une extraordinaire aventure, l'aventure de la vie qui a donné naissance à l'aventure humaine... Edgar MORIN Leçons d'un siècle de vie (2021)

I. LE PROJET ASSOCIATIF

II. PHILOSOPHIE DU PROJET

La construction de ce projet de pôle s'est faite de manière collective, l'ensemble des personnes concernées ont été sollicitées. Afin de rendre cela possible, le pôle a désigné une chargée de projet. Si la parole des personnes accompagnées a été recherchée par le biais d'un questionnaire écrit, les professionnels du pôle ont, quant à eux, été sollicités au travers de groupes de travail. L'ensemble des données recueillies ont constitué la matière première de ce projet de pôle qui présentent nos cinq principes d'intervention :

- *Favoriser l'accès aux droits*

L'accès aux droits commence par la connaissance, connaissance sur les droits, les devoirs et les institutions. Nous souhaitons permettre aux personnes que nous accompagnons d'acquérir les connaissances nécessaires pour décider par elles-mêmes, nous souhaitons « rendre accessible le monde qui les entoure ». Favoriser l'accès aux droits c'est aussi lutter contre les discriminations que subit le public accompagné, notamment par des institutions, et faire appliquer autant que possible la loi. Enfin, favoriser l'accès aux droits c'est lier des contacts dans les institutions, contacts qui connaîtront notre public et fourniront des réponses personnalisées.

- *Assurer la sécurité et l'hygiène dans l'ensemble de nos hébergements*

Cela se traduit d'une part par les aménagements des locaux et d'autre part par des actions de prévention et d'accompagnement.

- *Donner la parole aux personnes accompagnées*

Que ce soit de manière individuelle ou collective, les personnes doivent être écoutées et entendues. Chaque entretien, réunion collective, étape de parcours, doit être l'occasion de recueillir la parole de la personne. Nous devons toujours rechercher à dispenser des accompagnements personnalisés, notamment dans un but d'autonomie (faire avec et non faire à la place de).

- *Soutenir les professionnels dans leur quotidien*

Il est question de leur proposer des outils de travail adaptés. Etoffer notre base d'outils communs en adéquation avec les besoins recensés par les professionnels est un travail en perpétuel évolution. Il s'agit de créer les outils, les mettre en place, les évaluer et les réajuster.

- *Valoriser les actes positifs*

Nous souhaitons mettre l'accent sur les actes positifs accomplis par les personnes accompagnées, notamment dans l'entretien des espaces collectifs en parallèle de la démarche de sanction/ réparation.

III. CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'action du Pôle Migrant s'inscrit dans le cadre des dispositions générales relatives à l'asile et au séjour des étrangers en France :

- Convention de Genève du 28 juillet 1951 et Protocole de New York du 31 janvier 1967 tous deux relatifs au statut des réfugiés ;
- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et l'Ordonnance n° 2020-1733 du 16 décembre 2020 portant partie législative du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Journal officiel du 30 décembre 2020) ;
- Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 ;
- Loi n°2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile et relatif à la procédure applicable devant la Cour nationale du droit d'asile ;
- Loi n°2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France ;
- Loi n°2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie ainsi que les décrets pris pour son application ;
- Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés 2021-2023.

Au titre de ses établissements sociaux et médico-sociaux :

- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), L 312-1 alinéa 13 (CADA), alinéa 8 (CHRS¹)

Au regard du CHRS :

- Code de l'Action Sociale et des Familles : L. 311-1 du CASF, L. 312-1 du CASF, et par le premier alinéa de l'article L.345-1 de CASF qui traitent des missions et du public accueilli.
- Loi Besson n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise œuvre du droit au logement
- Loi n°92-657 du 29 Juillet 1998 d'orientation relative contre les exclusions
- Loi n°2005-32 du 25 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale

A l'échelle départementale, le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées et le Plan Départemental d'accueil d'Hébergement et d'Insertion déclinent localement la mise en œuvre stratégique des politiques nationales.

¹ Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
Projet Pôle Migrant 2021-2028

IV. PRÉSENTATION DES PRESTATIONS

Le pôle met en œuvre les orientations de l'association gestionnaire, soucieuse d'assurer l'accueil, le respect de la personne et le droit à chacun de vivre décemment et dans la dignité. La volonté associative est de s'inscrire dans une logique de compétences en conjuguant et en regroupant les dispositifs, en adaptant les moyens et les compétences au service de la personne accueillie.

Le terme Migrant renvoie à un panel de situations humaines larges et variées. Le terme Migrant peut être compris « comme toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel il n'est pas né »². La nécessité d'une définition plus restrictive du public à accueillir, positionne le pôle sur l'accueil des demandeurs d'asile d'une part au sein de son CADA et de toute personne ayant un titre de séjour inférieur à un an ou sans titre, au sein de son CHRS.

L'objectif poursuivi par le pôle est de mettre à disposition de toute personne accueillie, ses compétences et ses services afin d'assurer **son insertion sociale et son intégration dans la cité**. L'accès à l'hébergement proposé par le pôle est un préalable nécessaire à une autonomie. La prise en charge vise à assurer l'accès aux droits fondamentaux des personnes accueillies : droits relatifs au séjour, aux soins, à l'éducation, à la culture et à l'emploi.

1. Les demandeurs d'asile (CAES³, CADA, HUDA⁴)

Le Pôle Migrant accueille et accompagne des personnes ou des familles qui ont pour projet de demander la protection internationale : il s'agit des demandeurs d'asile. Les demandeurs d'asiles accompagnés par le Pôle Migrant sont principalement originaires des continents africain et asiatique. Par son offre de service étendue, le pôle accueille aussi bien des personnes seules que des familles, des personnes dont la demande d'asile a été déposée et celles dont aucune démarche en ce sens n'a encore été initiée. Lorsque l'instruction de la procédure d'asile prend fin, la personne bénéficie d'un délai pour mettre en place sa sortie dans les meilleures conditions. Le séjour de la personne se prolonge donc alors qu'elle est désormais réfugiée ou déboutée. Chaque demandeur d'asile a pour objectif d'obtenir le statut de réfugié. Une fois ce statut obtenu, il pourra pleinement s'insérer en France. Une partie des personnes que nous accompagnons a pour projet de quitter la ville ou le village actuel pour partir s'installer dans une autre ville ou région alors que l'autre partie envisage de rester, rassurée par la connaissance du tissu local.

Ils pourront être orientés comme suit lorsqu'ils obtiendront le statut :

- Vers un logement autonome
- Vers un dispositif spécialisé dans l'accueil des BPI⁵ (CPH⁶, CHRS, IML⁷, etc.) s'ils ont encore besoin d'un accompagnement

² Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

³ Centre d'Accueil et d'Examen de la Situation

⁴ Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile

⁵ Bénéficiaire de la Protection Internationale

⁶ Centre Provisoire d'Hébergement

⁷ Intermédiation Locative

Les personnes qui se verront débouter de la protection internationale pourront solliciter l'aide au retour volontaire. En sus, Audacia mène une réflexion sur l'accompagnement des personnes sans titre de séjour. A ce titre et en concertation avec les services de l'Etat, le Pôle Migrant a expérimenté une action d'Hébergement Intercalaire, alternative au 115, permettant d'accompagner les ménages sans titre ni droit au séjour vers une régularisation de leur situation administrative.

2. Les bénéficiaires de la protection internationale (CPH, IML, ATJR⁸, SAFIRR⁹, MOBILITE NATIONALE, APAGAN¹⁰)

Les bénéficiaires de la protection internationale sont les personnes qui ont obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire et peuvent donc s'installer en France. Néanmoins, pour une partie d'entre eux, le seul bénéfice de la protection ne suffit pas à s'installer pleinement.

Certains, plus vulnérables ou moins autonomes, ont besoin d'être accompagnés dans leur installation. Suivant les problématiques et les besoins des personnes, nous proposons des accompagnements plus ou moins spécialisés, comme par exemple un accompagnement dans le logement par l'IML mais toujours dans l'objectif de conduire une personne dans sa globalité et en ayant conscience de l'interdépendance de tous les axes de la vie.

Les personnes accompagnées sur ces dispositifs n'ont pas forcément bénéficié d'un hébergement par l'OFII¹¹ durant la procédure de demande d'asile. Si certains sortent d'un HUDA ou CADA, pour d'autres le temps de l'instruction de la procédure d'asile a été celui du vagabondage, de l'hébergement par un proche à un autre avec des passages plus ou moins étendus dans des campements et dans la rue.

3. L'accueil et l'accompagnement d'un public européen en grande précarité

Le Pôle Migrant accompagne aussi des étrangers européens. Les européens ne bénéficient pas de la même législation que les étrangers du reste du monde, ils bénéficient d'un traitement spécifique en raison de l'union économique, politique et monétaire que forme l'Union Européenne.

Dans le cadre de notre mission, nous accompagnons aussi bien des personnes dont le droit au séjour est effectif que des personnes dont l'accès au droit n'est pas reconnu. La situation d'extrême précarité dans laquelle elles se trouvent nécessite un soutien.

Notre accompagnement est destiné aux familles, monoparentales ou couple avec enfants, les personnes seules ou les couples sans enfant étant orientés vers la Croix Rouge (CHUS). Nous accompagnons principalement des familles monoparentales (mères seules) nombreuses. Les mères

8 Accompagnement Temporaire des Jeunes Réfugiés

9 Service d'Accompagnement des Familles et d'Intégration des Réfugiés Réinstallés

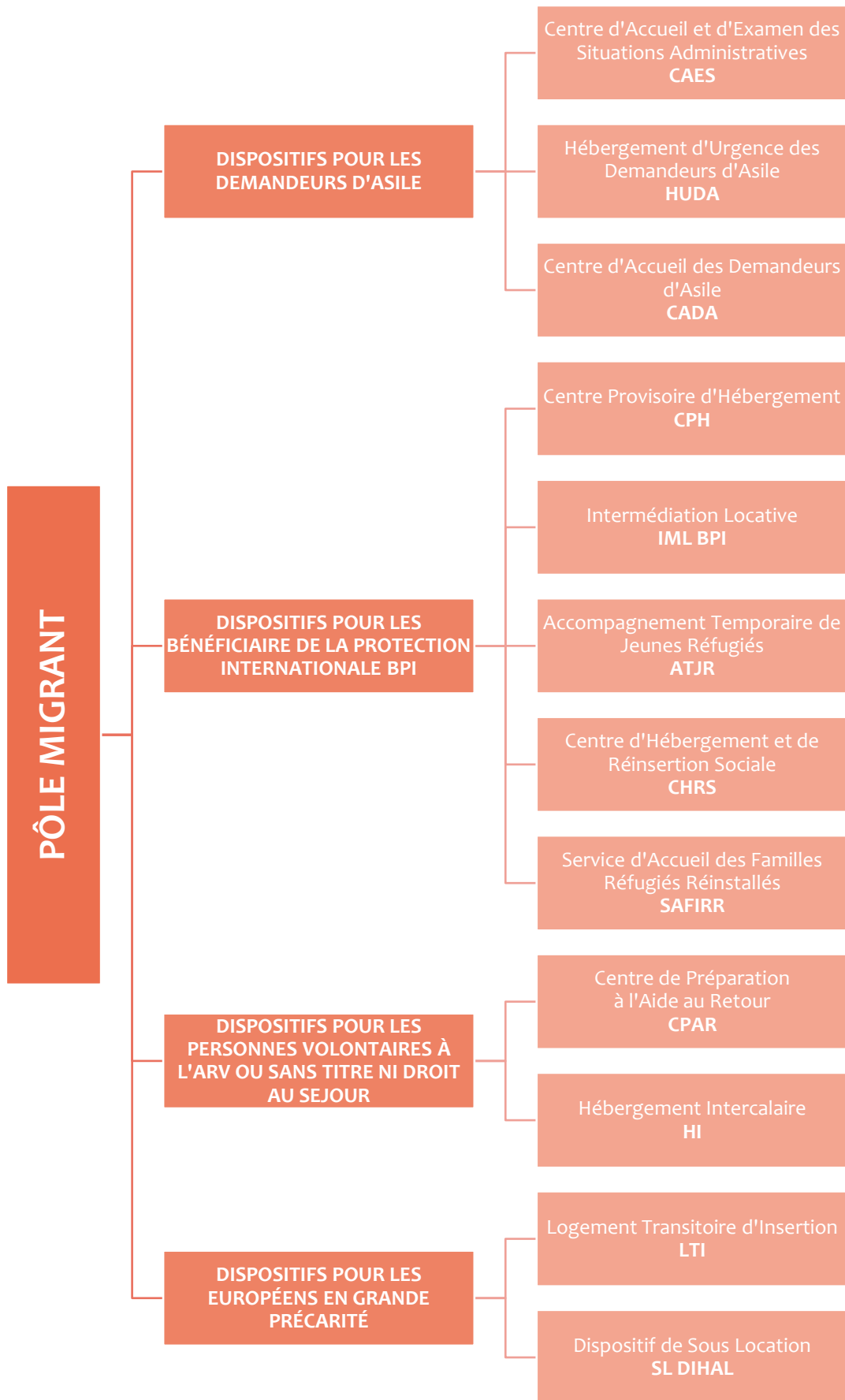
10 Programme visant l'accueil et l'accompagnement des déplacés d'Afghanistan

11 Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

sont souvent de jeunes femmes. La qualification de famille ici est entendue de manière assez large, au-delà de la famille nucléaire.

Au-delà des besoins vitaux, ils nécessitent d'être accompagnés dans l'accès au logement, la scolarisation des enfants, l'accès à l'emploi, la gestion budgétaire et les démarches de soin. Ce public souffre d'une grande discrimination qui se ressent aussi bien dans l'accès au logement qu'à l'emploi.

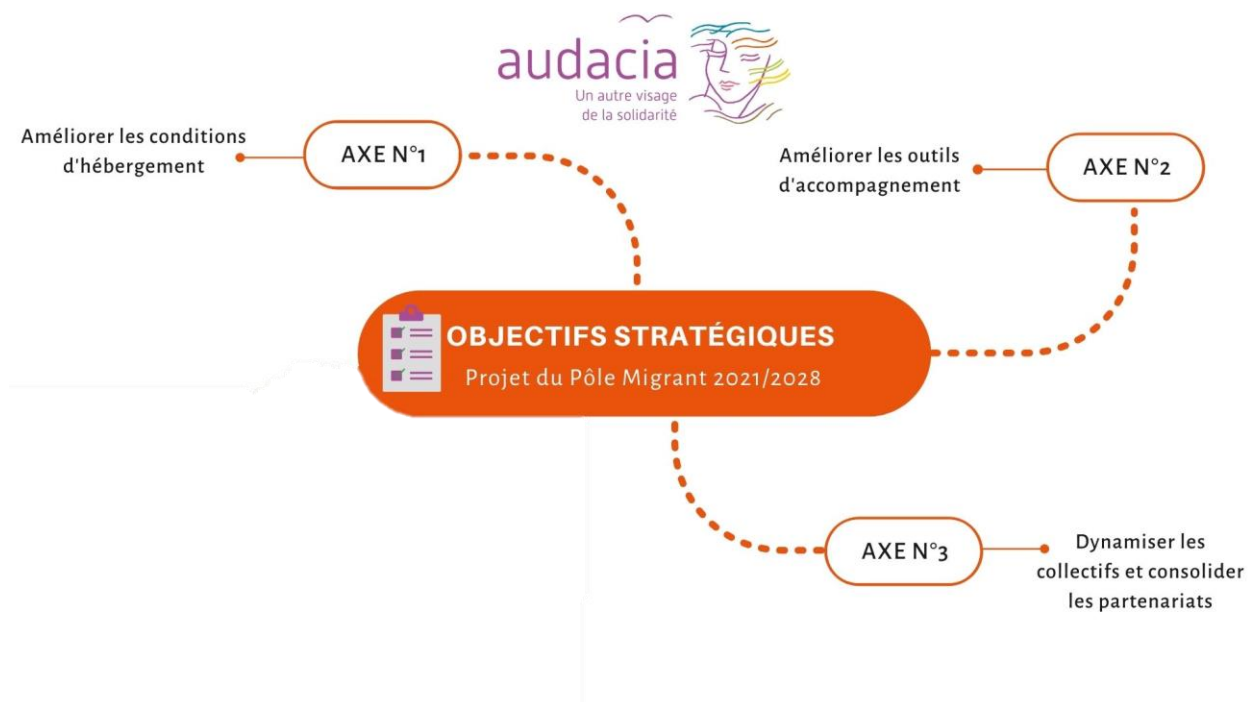
L'objectif de notre accompagnement est l'accès à un logement autonome. Pour ce faire, nous travaillons sur des glissements de baux. Néanmoins, il y a très peu de logements adaptés proposés, ce qui freine considérablement les sorties.



Données de l'année 2022

V. OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET PLAN D'ACTION

L'ensemble de nos travaux nous ont permis d'identifier quatre principaux axes d'amélioration.



1. Axe N°1 : Améliorer les conditions d'hébergement

- Action 1 : Améliorer l'état général des locaux et du mobilier

Les locaux sont vieillissants et dégradés, il est nécessaire de poursuivre les travaux et rénovations. Jusqu'à maintenant, les différents hébergements étaient équipés avec du mobilier peu adapté à un usage collectif et aussi intensif. Nous allons mener des études puis investir dans du mobilier qui répondrait à un maximum de critères préalablement établis : confort, lutte contre les insectes, hygiène, robustesse, compatibilité pour les personnes de grande taille et contraintes financières. Ces travaux et équipements seront l'occasion de mettre en place des nouvelles règles de fonctionnement et d'entretien propices à la bonne utilisation des lieux.

- Action 2 : Optimiser la logistique sur site

Les équipes passent aujourd'hui beaucoup de temps à régler des dysfonctionnements matériels sur les structures. De plus, les espaces collectifs sont bien trop souvent mal entretenus. Un intendant par site permettrait de soulager les équipes sur ce point en étant identifié comme interlocuteur privilégié pour toute question d'ordre technique mais aussi en participant au bon entretien des espaces collectifs.

L'intendant serait aussi amené à veiller à l'état des chambres/logements et de leur équipement, et à accompagner les résidents dans l'apprentissage de la propreté et de l'entretien.

- Action 3 : Renforcer la communication autour des consignes de sécurité

Il est essentiel de permettre aux personnes accompagnées de contacter rapidement les secours. Les conseils de sécurité permettent de prévenir sur les dangers encourus par certains comportements et de communiquer sur les réflexes à adopter en cas de danger.

2. Axe N°2 : Améliorer les outils d'accompagnement

- Action 1 : Élaborer et enrichir divers outils

Le Pôle Migrant ayant connu une augmentation considérable de personnes accompagnées ces dernières années, les outils ne se sont pas tous adaptés à la nouvelle organisation engendrée. Certains outils se sont perdus, d'autres ont perduré mais se révèlent inadaptés, d'autres sont tout simplement manquants. Il convient donc aujourd'hui de faire un état des lieux pour identifier nos possibilités d'amélioration, nos besoins et nos atouts afin de donner à l'ensemble de nos professionnels les outils d'un accompagnement de qualité.

Les outils ainsi pensés et évolutifs ont pour objectifs :

- De fournir à l'ensemble des professionnels des outils et les prémices d'une culture commune du sens de l'accompagnement par l'harmonisation des pratiques professionnelles.
 - D'assurer le respect de la singularité des personnes accompagnées, en procédant de façon Co-constructive au recueil des attentes et à la définition des objectifs liés à la prise en considération dont ils feront l'objet au sein du pôle.
 - D'animer des conseils de vie sociale, des temps d'échanges favorisant l'expression de chacun et développant la citoyenneté
- Action 2 : Améliorer les accueils des nouveaux résidents

Un groupe de travail sera constitué pour rédiger une procédure d'accueil. Cette procédure devra être modulable puisque nous sommes conscients que différents facteurs influent sur les accueils. Ce même groupe travaillera aussi à la révision des livrets d'accueil. L'objectif étant de garantir l'accès aux droits en favorisant l'expression tant individuelle que collective, de recueillir le consentement éclairé des personnes accompagnées en les informant précisément, dès le premier accueil, de leurs droits et devoirs en tant que personnes accueillies au sein d'Audacia. Enfin d'instaurer une relation établie sur la base d'un contrat qui rendra les individus libres et liés ensemble.

- Action 3 : Accroître la personnalisation des accompagnements

La création d'un outil pour personnaliser les accompagnements est une démarche qui avait déjà été entreprise il y a quelques temps. Néanmoins, cet outil s'est révélé inadapté et il est aujourd'hui temps de

le remettre à jour. Une méthodologie devra guider les professionnels sur la manière d'aborder cette personnalisation.

3. Axe N°3 : Dynamiser les collectifs et consolider les partenariats

- Action 1 : Développer l'inclusion dans le territoire en renforçant les partenariats

Les divers sites étant assez récents, le réseau partenarial est en cours de construction. La crise du Covid a quelque peu freiné cette dynamique qu'il s'agit aujourd'hui de relancer et d'approfondir. Travailler sur des supports de communication pour une meilleure visibilité et clarté auprès d'éventuels partenaires est essentiel, tout comme la prise de contact avec ces derniers pour construire des projets ensemble.

- Action 2 : Promouvoir les temps d'animation, de collectif

Des animations collectives sont essentielles tout comme des ateliers thématiques mutualisés (notamment sur les institutions, la procédure d'asile) ou des activités. Il ne faut pas uniquement faire des animations sur site mais aussi ouvrir sur l'extérieur. Cela permettrait de développer de nouveaux partenariats et d'avoir d'autres relations avec les institutions.

- Action 3 : Personnes accompagnées actrices de la vie collective des établissements

Les établissements collectifs étant des lieux de vie, ils doivent remplir un certain nombre de critères. Chacun doit pouvoir y vivre en toute tranquillité et dans des conditions d'hygiène satisfaisantes. Les personnes accompagnées sont les premiers acteurs de leurs lieux de vie, ils doivent pouvoir s'exprimer et être écoutés. Redynamiser les collectifs par des ateliers ou par des actions d'entretien et de rénovation dans lesquels sont impliqués les bénéficiaires devrait participer à une amélioration des conditions de vie.

VI. PILOTAGE DU PÔLE

Le Pôle Migrant est piloté par une Responsable de pôle. Elle participe au comité de direction et contribue à la stratégie globale de l'association. Elle représente le Pôle Migrant et plus largement l'association auprès des partenaires, financeurs et représentants de l'État.

Afin de mener à bien l'ensemble des actions portées par le pôle, la Responsable est secondée par un adjoint ainsi que par une responsable administrative et financière. Ce trinôme est la pierre angulaire du pôle visant à garantir la bonne mise en œuvre du projet stratégique.

D'un point de vue plus opérationnel, chaque établissement est doté d'un(e) chef(fe) de service ainsi que d'un(e) secrétaire aide-comptable.

VII. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

1. Les organisations de travail

Selon les dispositifs, les obligations de permanence des professionnels sont différentes. Si au sein des CPH, une permanence 7j/7 est imposée, il en est différemment pour les autres dispositifs. En effet, le CPH fonctionne aujourd'hui avec des permanences de professionnels sur site de manière ininterrompue. Si telle n'est pas une obligation sur les autres dispositifs, il est tout de même mis en place des organisations avec des professionnels éducatifs en journée et des veilleurs de nuit en soirée. Le week-end, il est aussi assuré des permanences de professionnels sur des plages horaires plus ou moins étendues. En cas d'absence de professionnel, les personnes accompagnées ont la possibilité d'appeler l'astreinte résident.

Au sein du pôle, les accompagnements sont organisés par référence unique.

Les accompagnateurs socio-éducatifs soutiennent donc les personnes de manière globale, aussi bien sur le volet juridique, administratif que sanitaire et social. Même si le référent est clairement identifié, cela n'empêche pas une prise de relai par ses collègues en cas de besoin. En Vienne, des organisations par binôme sont mises en place.

Les professionnels reçoivent les bénéficiaires dans leur bureau mais se déplacent aussi dans leur hébergement. Sur la plupart des sites, les professionnels partagent leur bureau. Par ailleurs, des salles annexes permettent de mener des entretiens individuels.

Chaque accompagnateur est joignable sur son téléphone portable professionnel et dans le cas contraire, la personne accompagnée peut contacter le standard de son site de rattachement ou l'astreinte des résidents. Sur chaque site est organisée une réunion d'équipe une fois par semaine. Cette réunion constitue un temps d'échanges afin de faire le point sur les orientations, les éléments importants intervenus au cours d'une semaine, et permet d'autre part de transmettre des informations et de communiquer sur des situations.

Le Pôle Migrant a la volonté de permettre à l'ensemble des accompagnateurs socio-éducatifs d'avoir des temps d'analyse de la pratique animés par un intervenant extérieur. Si ces temps sont déjà initiés en Vienne, ils sont en cours de mise en place dans les Deux-Sèvres et en Charente.

Enfin, la refonte du projet de pôle a permis d'enclencher une nouvelle dynamique offrant la possibilité aux professionnels du Pôle Migrant de se réunir pour travailler autour de thématiques identifiées.

2. La transmission des informations et la confidentialité

L'existence d'un cahier de liaison dématérialisé permet de transmettre les diverses informations. A cela s'ajoute un temps de transmission orale entre les équipes de jour et de nuit.

Nous avons revu l'arborescence et les droits d'accès sur le serveur pour assurer une confidentialité optimale.

Tous les bureaux sont fermés à clé en cas d'absence des professionnels.

Des salles annexes permettent de s'entretenir avec les personnes accompagnées sur des questions d'ordre personnel ou à leur demande.

3. Les outils communs

S'il existe des outils communs sur divers sites, le pôle manque d'outils à son échelle. En effet, le pôle ayant connu un essor considérable en peu de temps, tous les outils n'ont pas suivi ce mouvement et, en palliatif, certains sites ont recréé leurs propres outils. Les années à venir devront permettre de restructurer ce point en mutualisant les outils performants, en mettant à jour ceux qui ont besoin de l'être et en communiquant sur leur utilisation.

4. La place des bénévoles, stagiaires et volontaires en service civique

Selon les sites, le rôle joué par les bénévoles est différent. Toujours est-il, l'action des bénévoles qui interviennent sur site doit répondre à notre charte. Nous conventionnons avec nos bénévoles, et nous valorisons la convention à titre individuel.

En Vienne, il existe peu de bénévoles impliqués directement sur site. Cela passe plutôt par les cours de français du siège ou par l'engagement d'une personne accompagnée auprès d'une association.

En revanche, sur les autres sites, les bénévoles sont assez actifs et participent à des activités très diverses : des cours de français ou encore de la distribution alimentaire. La situation sanitaire du Covid a révélé les limites du bénévolat sur certains aspects.

Les services civiques sont réellement ressentis comme un atout en plus par les équipes, à condition qu'un cadre et des explications leur soient fournis. Une attention particulière doit être portée au recrutement et à la détermination des missions. Les services civiques participent notamment à l'animation des collectifs.

Le Pôle Migrant s'inscrit dans une démarche d'accueil. Les apports entre professionnels et stagiaires sont réciproques.

Toutefois, il arrive que les conditions matérielles d'accueil fassent défaut : mise à disposition d'un poste de travail, d'une session avec boîte mail, de clefs, etc., ces défaillances sont amplifiées avec le Covid. Nous travaillons sur ce point pour offrir à nos stagiaires de meilleures conditions d'accueil.

Pour illustrer ce point, des cours de français sont organisés au siège d'Audacia. Coordonnés par un volontaire en service civique, les cours de français sont animés aussi bien par des stagiaires FLE (Français Langue Étrangère) que par des bénévoles. Cette action, encourageante par sa réussite, constitue le type de projet que nous souhaitons continuer à développer.

VIII. LES MOYENS

1. Ressources humaines



Directeur Général audacia
Jean-Marc JOUVE

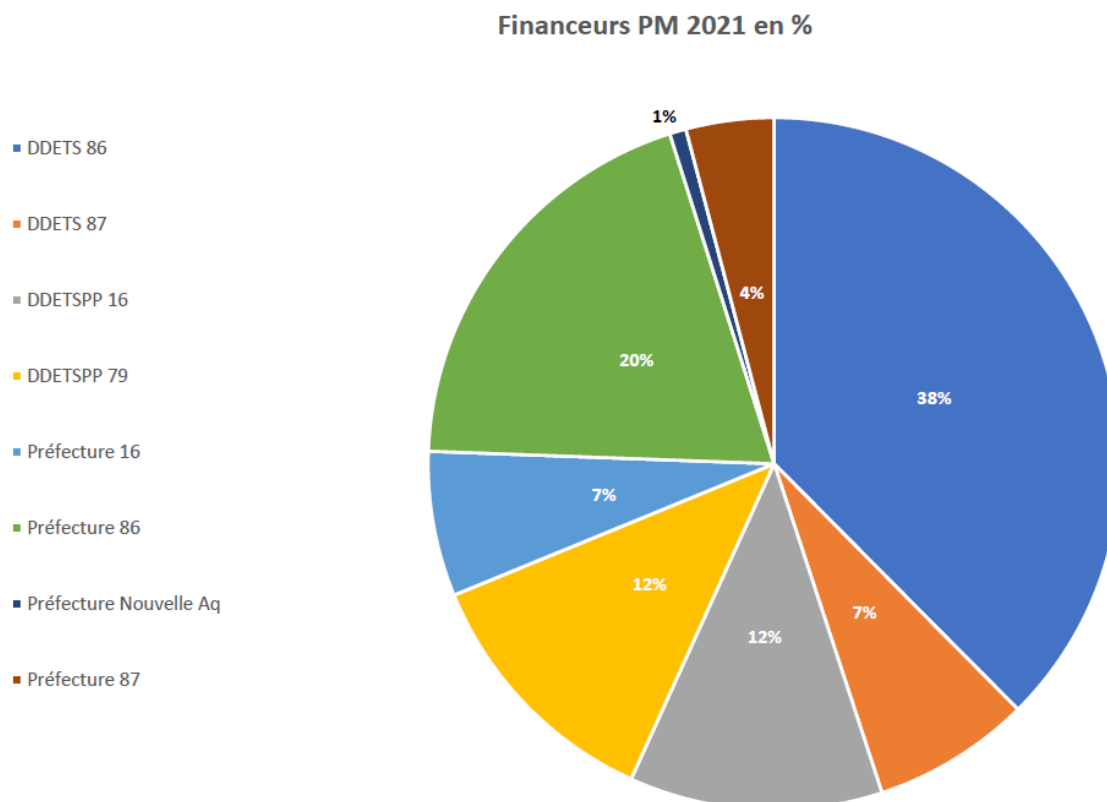
Responsable de pôle
Gwenaëlle GEFFROY

Responsable adjoint
Boris DAKSZEWICZ

HUDA 86 La Rivardière	PASU 86	CADA CHRIS IML ATJR 86 Sarraill	CAES Les Sablons - CAES 86 Descartes	HUDA SAFIRR IML CAES 79 Les Tilleuls	HUDA CPH 16		CADA HUDA CPH HI 87	PASU 87	Services généraux
Migné Auxances / Naintré / Châtellerault / Mignaloux Beauvoir	Poitiers / Grand Poitiers / Châtellerault	Les Sablons / Chasseneuil	Les Sablons / Chasseneuil	Frontenay Rohan Rohan et environs	Ruffec / LES ROCS	Confolens / LA COMMANDERIE	St Léonard de N. / St Priest ss A. / Limoges	Limoges / Haute Vienne	Siège
Chef de service 1 ETP	Chef de service 1 ETP	Chef de service 1 ETP	Chef de service 1 ETP	Chef de service 1 ETP	Chef de service 1 ETP		Chef de service 1 ETP	Comptable 1 ETP	
Secrétaire aide-comptable 1 ETP	Chargé PASU 86 0,99 ETP	Secrétaire aide-comptable 1 ETP	Secrétaire aide-comptable 1 ETP	Secrétaire aide-comptable 0,80 ETP	Secrétaire aide-comptable 0,80 ETP	Secrétaire aide-comptable 0,99 ETP	Secrétaire aide-comptable 1 ETP	Aide comptable 2 ETP	
Accompagnateur socio-éducatif/AES 6 ETP	Accompagnateur socio-éducatif 4 ETP	Accompagnateur socio-éducatif 10 ETP	Accompagnateur socio-éducatif 9 ETP	Accompagnateur socio-éducatif 2,80 ETP	Accompagnateur socio-éducatif 3 ETP	Accompagnateur socio-éducatif 4 ETP	Accompagnateur socio-éducatif 4 ETP	Agent d'accueil 2 ETP	Apprenti 1 ETP - Objectif de recrutement
Surveillant de nuit 2 ETP	Surveillant de nuit 2 ETP		Intendant 2 ETP	Intendant 1 ETP	Surveillant de nuit 2 ETP	Surveillant de nuit 2 ETP	Intendant 1 ETP	Accompagnateur socio-éducatif 8 ETP	
			Surveillant de nuit 3,40 ETP	Surveillant de nuit 1,80 ETP	Intendant 1 ETP	Intendant 2 ETP	Surveillant de nuit 2 ETP	Intendance 2 ETP	
					Conseillère en insertion professionnelle 2 ETP			Ingénierie Logement 2 ETP	
					Moniteur éducateur 1 ETP			Surveillants de nuit 4 ETP	

Données de l'année 2022

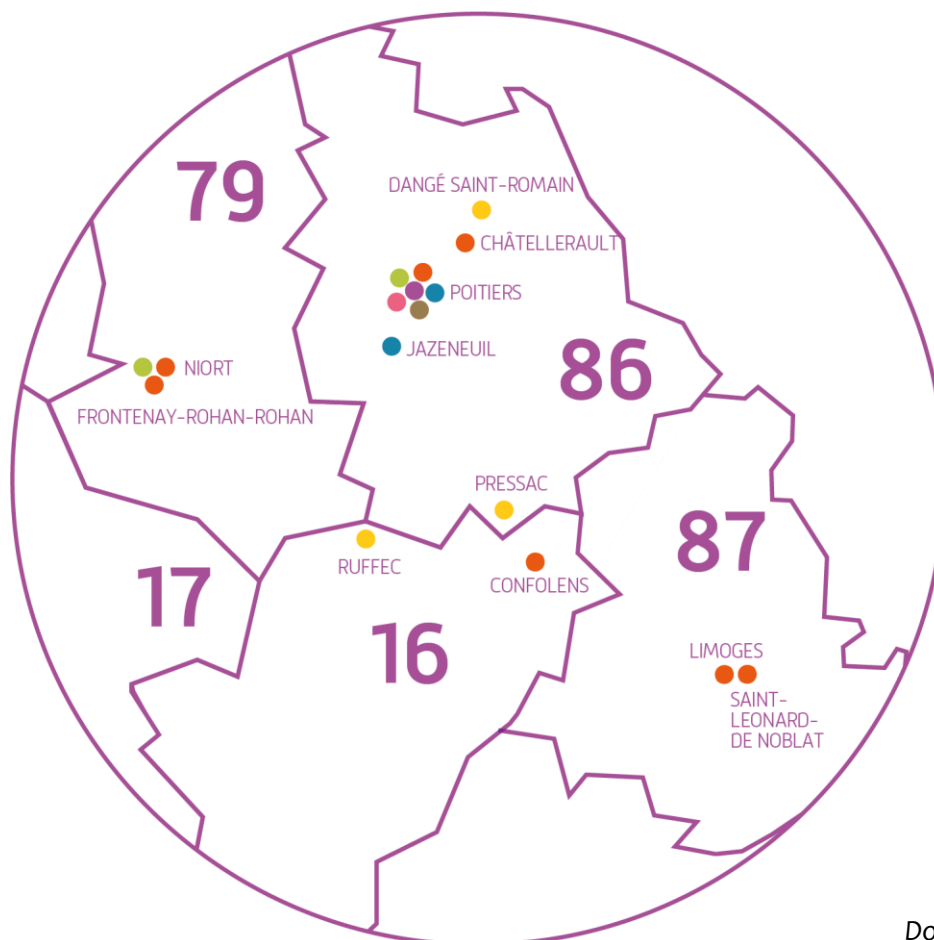
2. Ressources financières



3. Les locaux

Les locaux administratifs du Pôle Migrant se trouvent au siège de l'association situé 6 place Sainte-Croix à Poitiers.

Le Pôle Migrant a un rayonnement sur quatre départements de la Nouvelle Aquitaine (Vienne, Haute-Vienne, Charente, Deux-Sèvres) représenté par les visuels orange :



Données de l'année 2022

4. Moyens matériels

L'ensemble des moyens matériels du Pôle Migrant est géré en collaboration directe avec le Pôle Cadre de Vie. Ce service a une partie de son intervention dédiée à la gestion du parc locatif et l'autre partie dédiée à la gestion technique des lieux d'accueils.

Chaque professionnel dispose d'un poste de travail et du matériel adapté à la bonne réalisation de son activité. Le Pôle Migrant accueille des personnes aussi bien dans des logements en diffus qu'en établissement collectif dont pour certains elle est propriétaire. L'ensemble de ce parc est administré par le Pôle Cadre de Vie.

IX. COMMUNICATION ET SYSTÈME D'INFORMATION

Le développement exponentiel du pôle a nécessité une mise à jour importante du système d'information tant au niveau interne qu'externe.

En interne, la mise en place de groupes de diffusion permet de prendre contact avec les professionnels concernés par le mail et non de diffuser plus largement les informations. Nous gagnons en qualité de communication mais également en qualité de vie au travail en diminuant de manière drastique la diffusion des mails.

En externe, les adresses mails de services permettent d'être plus lisible auprès des partenaires et de rendre ainsi plus efficaces la communication et le suivi de l'activité.

La mise en place de la nouvelle arborescence a permis de rendre plus lisible le système d'information et facilite son utilisation ainsi que la communication.

X. PARTENARIAT

Le Pôle Migrant a la volonté de coopérer avec de nombreux partenaires. Nous travaillons actuellement avec des partenaires institutionnels, des partenaires privés et des partenaires de proximité. Si le pôle dispose de partenaires communs à son échelle, chaque site a développé à son tour son propre réseau de partenariat.

Ce réseau de partenariat par site se situe en parallèle du réseau du pôle et est inhérent à la configuration des différents territoires. La crise du Covid a mis à l'épreuve certains partenariats, notamment dans le domaine culturel, en venant freiner des dynamiques enclenchées avant son apparition dont il s'agira de remettre à l'ordre du jour.

Pour exemple, parmi les partenaires institutionnels, nous pouvons compter les services de l'État de Vienne, de Charente, des Deux-Sèvres et du Limousin (Préfecture et DDETS¹²), la DIHAL¹³ et l'OFII. Parmi les partenaires de proximité, nous avons les collectivités locales et communautés de communes sur nos territoires d'implantation, Paaco Globule, les centres hospitaliers, PASS¹⁴ et CMP¹⁵, les CAF, les bailleurs sociaux, pôle emploi et les missions locales d'insertion. Unicité, l'université de Poitiers et les IRTS¹⁶ sont des partenaires identifiés pour l'accueil de services civiques et de stagiaires.

12 Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

13 Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

14 Permanence d'Accès aux Soins de Santé

15 Centre Médico-Psychologique

16 Institut Régional du Travail Social

Enfin, nous avons des partenaires privés à l'échelle du pôle, principalement dans le domaine de la solidarité, comme les dons, que ce soit alimentaire avec Phénix¹⁷ qui nous permet d'effectuer des ramasses alimentaires de produits invendus de supermarchés pour nos résidents, ou matériel avec l'agence du don en nature qui propose une gamme de produits à prix réduits.

XI. ÉVALUATION DU PROJET

L'évaluation vise l'amélioration continue de la qualité des prestations délivrées aux personnes accompagnées et donc à faire évoluer l'organisation. Il convient de préciser les modalités de coopération entre les acteurs, de prise de décision et de régulation institutionnelle.

L'évaluation est présente depuis plusieurs années au sein du pôle. Elle est formalisée par des outils construits avec l'ensemble des acteurs de l'organisation, dans une visée progressive de l'implantation de démarche d'amélioration continue de la qualité.

En outre, sur un cycle de cinq années, nous mettons en œuvre la logique d'évaluation interne suivie d'un plan d'amélioration et d'un traitement en mode « projet », en conformité avec les obligations et l'esprit de la loi de 2002.

¹⁷ Entreprise de lutte contre le gaspillage
Projet Pôle Migrant 2021-2028